



DIRECTION DES ROUTES  
ET DE L'AMÉNAGEMENT

Vannes, le 16 février 2021

Mesdames, Messieurs,  
les usagers du port de La Pointe à Port-Louis

Dossier suivi par : Service : SEAFEL  
M. Franck NOEL – tél. 02 97 54 82 59  
Mail : franck.noelt@morbihan.fr  
Mme Sandrine DESPRES – tél. 02 97 54 82 96  
Mail : sandrine.despres@morbihan.fr

**Objet : Désignation des représentants du CLUPIPP au conseil portuaire**

Dans le cadre du renouvellement complet du conseil portuaire du port de La Pointe Anse du Driasker à Port-Louis, il doit être procédé à **8 nouvelles désignations** (4 titulaires + 4 suppléants) de représentants du comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance (CLUPIPP) au sein de ce conseil portuaire.

Ce port étant départemental, il revient au Conseil départemental d'en organiser le renouvellement.

Vous êtes titulaire plaisancier d'un contrat supérieur à 6 mois dans ce port et adhérent au CLUPIPP.

Si vous souhaitez vous porter candidat à la représentation de votre CLUPIPP en conseil portuaire, merci de nous faire retour du coupon réponse ci-dessous **avant le mardi 9 mars 2021**.

La liste des candidats vous sera transmise dès qu'elle sera établie et vous aurez alors la possibilité de voter par correspondance ou lors de la réunion du CLUPIPP dont la date vous sera communiquée ultérieurement.

✂-----

**Coupon à retourner, sous enveloppe affranchie, à :**  
**Hôtel du département – Direction des routes et de l'aménagement –**  
**2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex**  
ou par mail : [dra-secretariat@morbihan.fr](mailto:dra-secretariat@morbihan.fr)

**PORT de LA POINTE – Anse du DRIASKER à PORT-LOUIS**

Madame, Monsieur

.....  
Demeurant (adresse principale) .....

.....  
Courriel .....

**Déclare me porter candidat(e) pour représenter le CLUPIPP au conseil portuaire de ce port**

**Date et signature :**